



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2946

8 octobre 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2946e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le lundi 8 octobre 1990, à 15 heures

Président : Sir DAVID HANNAY

(Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande
du Nord)

Membres : Canada
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Roumanie
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Yémen
Zaïre

M. FORTIER
M. LI Daoyu
M. PEÑALOSA
M. ANET
M. ALARCON de QUESADA
M. PICKERING
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BLANC
M. RAZALI
M. MUNTEANU

M. VORONTSOV
M. AL-ASHTAL
M. LUKABU KHABOUJI N'ZAJI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETRE DATEE DU 26 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21830)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2945e séance, j'invite les représentants d'Israël et de la Jamahiriya arabe libyenne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bein (Israël) et M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de la Jordanie, de la Tunisie et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bendjama (Algérie), M. Salah (Jordanie), M. Ghezal (Tunisie) et M. Silovic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 8 octobre 1990, c'est-à-dire aujourd'hui, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Une lettre semblable a été adressée au Secrétaire général et sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/21850, demain, à 6 heures.

Les membres du Conseil auront constaté que nous reprenons nos débats dans le contexte d'une éruption de violence à Jérusalem qui est profondément choquante, et cela devra manifestement être pris en considération dans nos délibérations. J'ai donc accédé à la requête de l'Observateur permanent de la Palestine de prendre à nouveau la parole au début de notre réunion de cet après-midi. J'ai également accepté que l'Ambassadeur d'Israël prenne de nouveau la parole dans le débat à un stade ultérieur.

Le premier orateur est le représentant de la Palestine à qui je donne la parole.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Nous avons tous été témoins de ce qui s'est passé très tôt ce matin à Jérusalem. Nous l'avons vu à la télévision. Le Secrétaire général a fait distribuer une déclaration - dont nous lui sommes reconnaissants - dans laquelle il déclare que :

"Le Secrétaire général a appris avec une vive inquiétude l'explosion de violence qui a embrasé la vieille ville de Jérusalem, non loin des Lieux saints, qui sont sacrés pour les musulmans comme pour les juifs. Selon les premières dépêches de presse, 21 Palestiniens ont été tués et 115 autres blessés tandis que sept Israéliens ont été blessés.

Le Secrétaire général s'est dit choqué et profondément consterné par ce sang versé, comme par ce qui semble être un recours immodéré à la force de la part des autorités israéliennes. Selon lui, les événements d'aujourd'hui constituent une illustration tragique des dangers que comporte l'impasse dans laquelle le conflit israélo-palestinien est plongé depuis bien trop longtemps." (SG/SM/4502)

Je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir immédiatement exprimé sa vive inquiétude devant un tel incident, si l'on peut parler d'un incident.

M. Terzi (Palestine)

Monsieur le Président, j'ai également reçu un message de nos frères palestiniens dans les territoires occupés, et si vous le permettez, je vais en donner lecture. Il s'adresse aux membres du Conseil de sécurité :

"Un groupe de fanatiques religieux, appuyé par l'armée israélienne, a tenté ce matin de faire irruption dans le sanctuaire sacré du Dôme du Rocher et de la mosquée Al-Aqsa, afin de poser la première pierre d'un temple juif. Mis au courant de leurs projets par les médias, plusieurs dizaines de milliers de musulmans se sont rassemblés dans la mosquée pour la défendre contre ce sacrilège.

Les troupes d'occupation et les envahisseurs religieux armés se sont heurtés aux musulmans dès qu'ils ont pénétré dans le sanctuaire. Les troupes étaient appuyées par un hélicoptère blindé, et dans le massacre qui a suivi, plus de 23 Palestiniens ont été tués et des centaines d'autres blessés.

Les soldats se sont servi d'armes à feu et de balles en caoutchouc, et très peu de bombes lacrymogènes ont été utilisées. Des témoins ont confirmé que les soldats avaient tiré directement sur la foule.

Nous pensons qu'Israël commence maintenant à mettre à exécution son plan de s'emparer de ce sanctuaire sacré dans le monde musulman. Utilisant le prétexte de la crise du Golfe, Shamir a d'ores et déjà annoncé son intention de construire encore une autre colonie de peuplement au coeur de Jérusalem-Est. La population arabe palestinienne est étouffée non seulement physiquement, mais également sur le plan religieux.

Nous répétons l'appel que nous avons déjà lancé en faveur d'une intervention internationale. Nous ne comprenons pas comment le pétrole du Golfe peut être plus cher à vos yeux que le sang des Palestiniens et les sanctuaires et les droits musulmans; nous ne comprenons pas comment le Conseil de sécurité peut rester sourd à notre appel à la protection alors qu'il est prêt à envoyer des troupes pour faire la guerre dans la région du Golfe.

Une fois encore, nous lançons un appel pressant au monde civilisé : venez nous protéger avant qu'il ne soit trop tard. Mettez fin à ce processus d'anéantissement. Protégez-nous contre les soldats, les colons et les fanatiques religieux armés israéliens."

M. Terzi (Palestine)

Voici la liste des noms des 23 personnes tombées martyres :

Fayez Hassan Abu Sneineh, âgé de 30 ans; Hassan Ragheb Jambour;
Omar Ibrahim Nimr Dweik; Burhan Kashour; Ibrahim Ali Farhat;
Eibhi Hassan Shehadeh Amouri, âgé de 50 ans; Majdi Abu Sbeih, âgé de 18 ans;
Ali Zayed Alayan; Abdulkarim Khalil Warrad; Ibrahim Gharab, âgé de 30 ans;
Nasser Moh d'Obeidat, âgé de 20 ans; Yousef Abu Sneineh; Hassan Shehadeh Abed Rabo,
âgé de 20 ans; Ibrahim Sarhan; Muhammad Abd Hmeidat Taha, âgé de 17 ans;
Musa Sweiti; Moh'd A'rif Abu Sneineh; Um Ahmad Siam; Mazen AbdulRahim Warrad;
Jad Moh'd Zahdeh, âgé de 21 ans; Zyman El Shami; Maryam Hassan Zahran, âgé de
45 ans; et Adnan Khalaf.

Il est surprenant que le Conseil ait rejeté tous les appels lancés par le peuple palestinien pour obtenir une protection internationale parce qu'un des membres permanents a usé d'un pouvoir dictatorial draconien qui empêche que justice soit faite et qui empêche le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations et de ses devoirs.

Nous rappelons que le 31 mai, le Conseil était saisi d'un projet de résolution demandant l'envoi d'une commission d'établissement des faits par les membres du Conseil. Nous nous en étions félicités, car nous avons pensé qu'il serait l'amorce du processus de justice débouchant sur la paix.

M. Terzi (Palestine)

Malheureusement, après de nombreux débats qui ont commencé en mai à Genève, lorsque le Conseil a été contraint de se réunir là-bas, il y a eu finalement le veto d'un membre permanent, le représentant du Gouvernement des Etats-Unis.

Notre peuple continue d'avoir foi et confiance dans le Conseil, mais, comme on dit ici, il voudrait le voir agir. Il voudrait que le Conseil accorde une protection internationale. Il voudrait que le Conseil réagisse avec autant de fermeté que dans d'autres cas lorsqu'il s'est agi du respect et de l'application des décisions du Conseil de sécurité. Le Conseil n'agit pas vraiment ou n'est pas autorisé à agir. En d'autres termes, le Conseil est empêché d'agir et d'invoquer ses propres pouvoirs.

Encore une fois, notre peuple espère l'envoi immédiat par le Conseil d'une mission chargée d'enquêter sur ce qui s'est passé à Jérusalem. Nous ne pouvons pas oublier qu'en avril dernier, pareil événement s'est produit dans les sanctuaires chrétiens lorsque le patriarche de Jérusalem a été battu et jeté à terre et que la croix qu'il portait s'est brisée. Le Conseil s'est alors réuni mais n'a pris aucune décision. Le Conseil permet à Israël d'agir comme bon lui semble, ce dernier se contentant avant tout du soutien qu'il reçoit d'un membre permanent du Conseil.

Bien entendu, selon le droit pénal anglais, ce membre est complice par instigation en commettant ce crime. A ce stade, alors que le Conseil a déjà montré qu'il était uni dans le respect de ses obligations en vertu de la Charte, notre peuple estime que le moment est venu pour le Conseil, s'agissant de la question du respect des droits de l'homme, d'éviter de nouvelles effusions de sang et de s'engager dans la direction - la bonne direction - de la paix, de permettre à nouveau une action pacificatrice et de décider d'envoyer là-bas, sinon aujourd'hui du moins peut-être par le premier avion de demain, une commission qui reviendra avec un rapport.

Telle est la voie de la paix. Si le Conseil refuse, je crains que notre peuple perde la confiance qu'il porte en lui. Nous espérons que le Conseil décidera de prendre une telle mesure et sommes certains que le Secrétaire général sera tout à fait disposé à assurer les services dont les membres auront besoin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : La dernière réunion du Conseil remonte au vendredi 5 octobre. Dans la déclaration que j'ai faite alors, j'ai décrit les raisons invoquées par l'OLP pour convoquer le Conseil de sécurité. Aucune de ces raisons n'était justifiée.

Vendredi a marqué le coup d'envoi de la nouvelle campagne de l'OLP, un service rendu à son patron, Saddam Hussein, pour détourner l'attention de la communauté internationale de l'agression iraquienne. Ce faisant, l'OLP a tenté de recourir à de grandes manœuvres de diversion en prétendant qu'une détérioration de la situation est en train de s'opérer en Judée, en Samarie et à Gaza, afin de détourner l'attention, en particulier du monde arabe, de sa coopération et de sa collusion méprisables avec l'agression de Saddam Hussein contre un Etat arabe frère et Israël, et d'encourager Saddam Hussein à faire échouer le front uni qui s'est mobilisé contre lui. En outre, l'OLP se sert du Conseil de sécurité pour donner un second souffle aux troubles moribonds, et en tant que détonateur ou lever de rideau pour le débat de novembre sur la question de Palestine.

Il se produit ici aujourd'hui ce qui était prévu. L'OLP a eu ce qu'elle voulait. Elle a réussi à créer une détérioration de la situation dans les territoires. Dans la tradition du grand mufti et des émeutes arabes systématiques de Jérusalem dans les années 20, dans l'esprit des attaques perpétrées contre des Juifs pendant les jours saints les plus vénérés, des tentatives d'assassinat de masse sur les plages israéliennes pendant le jour saint juif du Shavuot ou de l'assassinat atroce de fidèles juifs dans la synagogue d'Istanbul en 1986, une embuscade préméditée a été tendue aujourd'hui contre des milliers de fidèles juifs qui priaient devant le Mur occidental, le lieu le plus saint pour le peuple juif, le jour saint juif des Tabernacles.

Ce matin, à 10 h 45 heure locale, alors que des milliers de fidèles juifs convergeaient vers le Mur occidental à l'occasion du jour saint, des milliers d'Arabes ont pris la direction de la mosquée du Mont du Temple vers la frontière bordant le Mur Occidental et, de là, ils ont attaqué les milliers de fidèles juifs qui se trouvaient en contrebas en lançant sur eux des cailloux, d'énormes blocs de pierre et d'autres objets lourds. Ces violents jets de débris ont fait 20 bleusés parmi les fidèles juifs.

L'attaque a été très bien planifiée, puisqu'elle s'est faite dans une surprise totale sans provocation ni avertissement préalable. La police israélienne et les gardes-frontières se sont précipités sur les lieux et ont essayé de repousser les

M. Bein (Israël)

émeutiers à l'aide de balles en caoutchouc et de gaz lacrimogènes. En même temps, des centaines de jeunes ont investi le commissariat de police situé sur le Mont du Temple aux cris de jihad - "guerre sainte" - et Allah akbar - "Dieu est grand" - pendant que le muezzin incitait et encourageait la foule par haut-parleur. Les assaillants ont entièrement incendié le commissariat de police. La police a essayé de défendre des milliers de fidèles juifs et leurs propres forces de la foule déchaînée en utilisant des gaz lacrimogènes et des balles en caoutchouc et, devant le danger évident et imminent pour leurs vies, des balles réelles en dernier ressort.

Cet assaut massif a été d'une force sans précédent dans son accès de haine et dans la menace qu'il constituait pour les milliers de fidèles et la police. Il ne fait aucun doute qu'il s'agissait là d'un acte de provocation prémédité. De grands blocs de pierre et des matériaux inflammables préparés à l'avance ont été trouvés sur les lieux. En outre, le fait même que des milliers de jeunes Arabes se sont rassemblés sur le Mont du Temple un lundi, qui n'est ni le jour de rassemblement des fidèles musulmans ni celui de la prière, confirme l'intention préméditée des instigateurs des émeutes.

Ce n'est pas l'effet du hasard si lundi a été choisi comme cible, puisque c'est le jour où des milliers de fidèles juifs se réunissent au Mur occidental. L'incident d'aujourd'hui ne fait que confirmer la véracité de mon intervention de vendredi. Les seuls à exulter et à chercher à profiter de ce triste incident sont l'OLP et Saddam Hussein. C'est la chair à canon des grandes manoeuvres de diversion. J'aimerais rappeler aux membres du Conseil que la présente séance a été convoquée avant ces tout derniers événements, alors qu'une longue période de calme régnait dans les territoires. Il est évident à quiconque connaît la nature de l'OLP que cette organisation ne se satisfaisait pas d'un retour à une situation normale.

M. Bein (Israël)

Cet incident, et la session d'aujourd'hui, prouvent que l'OLP n'a aucune retenue, aucun scrupule, qui l'empêchent d'exploiter avec cynisme l'effusion de sang pour servir ses objectifs, peu importe qui en sont les victimes.

Israël exprime sa stupéfaction et sa tristesse concernant la perte de ces vies et les blessures de tous côtés, à la suite des émeutes de ce matin à Jérusalem. Je voudrais partager avec vous les paroles du maire du Jérusalem, M. Teddy Kollek qui a dit :

"Nous devons conserver un certain équilibre dans cette ville. Une attaque contre un lieu sacré juif ne peut pas être admise, pas plus qu'une attaque contre un lieu saint chrétien ou musulman. A Jérusalem, nous devons comprendre qu'un manque de sensibilité et de compréhension vis-à-vis de la complexité de la vie ici ne peut que causer des dégâts et tout espoir d'une solution à sens unique ne pourra jamais être réalisé.

S'il est prouvé que ce qui a déclenché les émeutes d'aujourd'hui était une rumeur concernant un groupe marginal qui déposait la première pierre d'une construction pour le Troisième Temple sur le Mont du Temple, j'ai bien souvent condamné ce que je considère comme étant une intention dangereuse et insensée qui, permettez-moi d'ajouter, a été interdite par la Cour suprême d'Israël. Aucune partie n'a le droit de rendre sa propre justice. J'éprouve de graves inquiétudes au sujet de l'exploitation qu'en fera Saddam Hussein."

Puis-je ajouter les paroles du Président d'Israël, M. Chaim Herzog, qui a dit :

"Les événements tragiques d'aujourd'hui qui se sont passés au Mont du Temple soulignent amplement la situation délicate en ce lieu sacré où le Gouvernement israélien a réussi à maintenir l'équilibre nécessaire et la liberté de culte pendant des années. L'attaque préméditée perpétrée par des extrémistes musulmans aujourd'hui n'avait pour but que de rompre l'équilibre fragile de ce lieu et constitue une tentative criminelle contre la liberté publique de la religion et du culte juifs. Nous regrettons la perte de vies humaines due à des incitations effrénées de paisibles fidèles juifs. Les dirigeants des deux côtés sont invités à faire le suprême effort de rétablir l'ordre et le calme."

J'imagine, et j'espère que tous ici, à l'exception de l'OLP, nous aspirons à conserver une situation qui n'est pas une situation de détérioration mais de calme,

M. Bein (Israël)

une atmosphère qui sera propice à des négociations pacifiques. Les déclarations radicales au Conseil de sécurité ne permettront pas de faire avancer la perspective de paix. Nous n'allons pas permettre au Conseil de sécurité d'être exploité comme une tribune par la provocation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Le représentant de l'Algérie a parlé aujourd'hui au nom des pays du Maghreb arabe et des pays de l'Union du Maghreb arabe. Cependant, j'aimerais, en mon nom propre, vous féliciter, Monsieur le Président, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et vous souhaiter plein succès alors que vous présiderez les travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais également féliciter M. Vorontsov, le Représentant permanent de l'Union soviétique, pour la manière constructive dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous sommes réunis aujourd'hui à la demande de l'Etat de Palestine afin d'examiner les problèmes chroniques dont nous nous occupons depuis quatre décennies, le problème du peuple palestinien, qui a été déplacé de sa terre, dont les droits ont été violés et qui vit soit dans des tentes en lambeaux, soit sous la menace des baïonnettes de l'occupation sioniste. Tandis que nous discutons de cette question, le sang des Palestiniens coule sur les marches de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. Les autorités israéliennes, les colons sionistes ont perpétré un horrible massacre qui a provoqué la mort de douzaines de femmes et d'enfants palestiniens et fait des centaines de blessés.

Y a-t-il un plus grand défi que celui-là lancé à la volonté de la communauté internationale? Peut-on imaginer plus grande arrogance? Vous venez vous-mêmes d'entendre jusqu'où peut aller l'arrogance lorsque le représentant d'Israël a fait sa déclaration. Ce qu'il a dit ici ne peut être considéré que comme une insulte au Conseil et à la volonté de la communauté internationale tout entière.

Mais la question est de savoir ce que nous devons faire maintenant. Allons-nous condamner et accuser? Cela suffira-t-il? Et même si nous condamnons, si nous accusons, cela suffira-t-il pour défendre les Palestiniens et épargner

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

leurs vies? Rien n'est nouveau entre ce qui s'est passé hier et ce qui se passe maintenant. Et ce ne sera pas non plus les derniers actes d'un génocide perpétré par les forces d'occupation israéliennes. Et que diront les défenseurs de l'entité sioniste maintenant, alors qu'ils fournissent des armes de destruction massive et versent des milliards de dollars à cette entité? Et que diront ceux qui appuient ces régimes? Quelle sorte de logique façonnera leur pensée maintenant?

Et quelle action le Conseil de sécurité prendra-t-il face à la situation? Un projet de résolution timide et réservé peut-être? Cela ne suffira jamais. Les sionistes ont violé les saints sanctuaires de l'islam. Ils ont profané les lieux saints de plus d'un milliard de musulmans. Exactement comme ils avaient violé les lieux saints chrétiens et insulté des millions de chrétiens dans le monde entier il n'y a pas si longtemps.

Les actes des Israéliens sont trop horribles. Les mots nous manquent pour les décrire. Toutefois, telle est la nature de l'occupation et de l'agression et cela restera toujours ainsi.

Plus que jamais par le passé, le Conseil de sécurité doit agir avec logique et rester fidèle envers lui-même. Il ne peut pas employer deux poids deux mesures et se montrer sélectif dans ses résolutions.

Certains peuvent poser une question, en fait le représentant de l'entité sioniste l'a déjà posée lui-même : pourquoi cette question est-elle posée maintenant, surtout dans les circonstances qui existent actuellement dans la région du Golfe et qui entraînent la menace d'une guerre qui risquerait de causer une destruction totale? Certains peuvent même penser que c'est une bonne question, une question acceptable. Ou peut-être certains poseraient-ils une autre question : pourquoi les Palestiniens abordent-ils ce sujet, dans ces circonstances? S'agit-il d'attirer l'attention ou s'agit-il d'une manoeuvre politique?

Le massacre de Jérusalem répond à ces questions. La réponse à ces questions est également sous-entendue dans ce que l'on appelle le nouvel esprit qui, nous dit-on, se retrouve dans les relations internationales et découle de l'éveil de la conscience mondiale qui a eu lieu, surtout entre les grandes puissances, au cours de ces dernières semaines.

M. Treiki (Jamshiriya arabe libyenne)

On nous dit que la guerre froide est terminée et que la détente internationale est maintenant instaurée. Nous, petits Etats et faibles populations, nous nous félicitons de cette nouvelle. Nous avons été des victimes de la guerre froide. Nos pays étaient dans l'arène des rivalités entre les superpuissances et leur servaient même de terrain d'essai pour leurs armes de destruction massive. Nous avons été des victimes de la politique de polarisation et de la course aux armements. Nous voulons que cette détente réussisse. Cependant, nous voulons que cette détente soit une détente réelle et non pas une détente entre éléphants, dont le conflit ou la conciliation est payé par l'herbe qu'ils piétinent.

Cette politique internationale a nourri les espoirs des peuples opprimés, y compris le peuple palestinien, et des Etats qui souffrent de guerres régionales et de l'occupation.

Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité plusieurs résolutions relatives à l'occupation du Koweït. Ces résolutions, qui invoquent l'application du Chapitre VII de la Charte, ont été adoptées sans recourir au veto. Des flottes et des forces ont été dépêchées sur place en application des résolutions du Conseil de sécurité. Pour nous, cela augure bien, quoique nous estimions que ces forces devraient être placées sous le commandement des Nations Unies conformément à cette même Charte et dans le respect de l'Article 42 de son Chapitre VII.

Pour dire la vérité, nous avons oublié qu'il existe un tel chapitre dans la Charte, car il a été ignoré pendant très très longtemps. Je ne crois pas révéler un secret en déclarant que j'ai commencé à apprendre mes leçons. J'ai lu la Charte dans plusieurs langues pour m'assurer que je lisais bien la Charte des Nations Unies et non pas une autre charte. Il s'agissait bien de la même Charte, que nous avons invoquée à maintes reprises dans l'espoir d'empêcher l'agression ou de repousser l'occupation. Toutefois, c'était comme si nous prêchions dans le désert. Pour toute réponse, nous ne pouvions entendre que l'écho de notre propre voix.

Nous avons connu une période où même les mots "condamner" ou "dénoncer" étaient tabous chaque fois qu'il s'agissait de l'entité sioniste. Il semble que certains Etats ne voulaient pas contrarier Israël. Quand nous demandions une condamnation, on nous disait que la condamnation devait être impartiale et viser tant l'agresseur que la victime de l'agression : aussi bien l'enfant dont les os

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

avaient été brisés que le soldat étranger qui avait brisé les os de l'enfant, parce que l'enfant commettait un crime en disant qu'il voulait vivre libre. L'enfant palestinien commet un crime lorsqu'il veut la liberté.

Franchement, nous sommes très heureux que cet éveil de conscience se produise dans le monde et nous sommes heureux que la détente y ait été instaurée, car nous avons toujours eu de bonnes intentions et avons cru que le même critère qui a été appliqué à l'occupation du Koweït serait appliqué à l'occupation israélienne de la Palestine. Nous avons aussi été heureux d'entendre à nouveau certaines expressions que nous avions oubliées, telles que "retrait inconditionnel", ou "l'agresseur ne sera jamais récompensé", ou "s'opposer à l'oppression". Nous avons même entendu l'expression "rejeter la politique d'annexion". Nous nous étions habitués à cette politique d'annexion. Elle avait été imposée si souvent sans jamais être dénoncée, condamnée ni empêchée que nous nous y étions habitués. "Les hauteurs du Golan ont été annexées", "Jérusalem a été annexée", et même "la politique d'installation de colonies de peuplement et d'expulsions massives du peuple palestinien" sont des phrases qui ont été répétées sans relâche. Malgré cela, le Conseil de sécurité n'a pas adopté une seule résolution de condamnation. Le Conseil de sécurité, en fait, n'a jamais envisagé l'application du Chapitre VII de la Charte. Mais disons que cela appartient au passé. Disons qu'il y a maintenant un nouvel espoir. Et espérons qu'avec ce nouvel espoir, ces critères ne disparaîtront pas à nouveau et que le Chapitre VII de la Charte restera le Chapitre VII de la Charte, que le droit international restera le même, que la Charte des Nations Unies restera inchangée et continuera de comprendre le Chapitre VII.

La seule chose qu'on avait l'habitude d'entendre à propos de la Charte était l'Article 51 de la Charte, mais seulement lorsqu'il était nécessaire de l'invoquer, comme cela a été fait à plusieurs reprises pour justifier l'agression ou l'occupation. On a dit, à juste titre, que ce sont les puissants qui interprètent la loi comme ils l'entendent ou, comme le dit le proverbe français, "La raison du plus fort est toujours la meilleure". Cependant, grâce à l'effondrement des dictatures en Europe de l'Est, à l'instauration des démocraties, à la destruction du mur de Berlin, à l'unification du peuple allemand divisé, que nous avons célébrée ces deux derniers jours, et au commencement de la fin de la guerre froide, nous commençons à espérer. Nous ne voulons pas que cet espoir soit déçu, mais nous espérons que la loi s'appliquera à tous, que l'agression sera repoussée quel que

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

soit l'agresseur, que nous nous entendrons pour rejeter l'occupation des territoires par la force, où que ces territoires se trouvent, et que nous rejetterons l'annexion de territoires, même là où il s'agit des territoires palestiniens. Nous espérons que le règlement des comptes et que la tombée du rideau sur la tragédie de la seconde guerre mondiale et sur ses problèmes ne se limiteront pas à l'Europe mais concerneront également le problème palestinien.

Chaque fois que j'ai parlé au Conseil dans le passé au sujet de cette question particulière - et je l'ai fait plus d'une fois -, j'ai toujours maintenu que les principes et la primauté du droit devraient être nos critères et non pas la politique d'alliances, les intérêts particuliers ou les considérations relatives aux élections nationales. Les principes et la primauté du droit devraient façonner nos attitudes et nos décisions politiques. Aujourd'hui, nous sommes mis à l'épreuve. Nous avons appliqué le Chapitre VII contre l'Iraq; nous avons mobilisé des armées et des flottes en application de nos résolutions, que nous appuyons. Toutefois, nous tenons à nous assurer que ces forces et ces flottes ont été dépêchées dans la région du Golfe pour appliquer et maintenir la loi et non pas simplement pour protéger des intérêts fondamentaux ou pour assurer le libre mouvement de "l'or noir".

Nous voulons que la même logique s'applique à l'agression israélienne contre le peuple palestinien, à l'occupation israélienne de Jérusalem, des hauteurs du Golan et du Liban du Sud. Nous voulons qu'il soit reconnu que les Palestiniens sont des êtres humains, qu'ils doivent exercer leur droit à l'autodétermination et qu'ils ne valent pas moins que leurs cousins.

Si le droit à l'émigration est garanti en vertu du droit international en tant que droit consacré en démocratie, l'émigration massive organisée pour coloniser les territoires d'autrui, comme cela est le cas en Palestine, va donc à l'encontre du droit international et des normes reconnues. Ce n'est rien d'autre qu'une forme de colonisation. On nous a dit que le droit des Palestiniens de défendre leur nation était du terrorisme, voire un terrorisme international qui devait être combattu par tous. Par ailleurs, on nous a dit que la politique d'occupation israélienne, la colonisation, le meurtre d'enfants, le déplacement de femmes et la démolition de maisons ne devaient jamais être condamnés et qu'il fallait recourir au veto pour empêcher ces condamnations. Aujourd'hui, nous nous demandons si quiconque peut dire encore cela et par quelle logique ces actes peuvent être justifiés. En tant

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

qu'Arabes et Palestiniens arabes, nous voulons nous convaincre que nous appartenons, nous aussi, à la race humaine. Nous voulons nous convaincre que ce nouvel éveil de la conscience mondiale s'applique aussi à nous, que les mêmes critères s'appliquent partout dans le monde à tous les êtres humains, quelle que soit la couleur de leur peau ou leur croyance religieuse.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le Président Mitterand disait :

"Mais retournons à nous-mêmes, si vous voulez bien. Nous avons nous aussi à répondre aux interrogations qui montent d'un peu partout. Tant de résolutions passées du Conseil de sécurité, et qui sont restées lettre morte, - cette situation due, je veux le croire, à la neutralisation réciproque qui résultait de l'antagonisme Est-Ouest et qui a condamné le Proche et le Moyen-Orient à une sorte de guerre de position ruineuse, désespérée - nourrissent aujourd'hui, avec quelque raison, le procès fait dans le monde arabe à la diligence soudaine montrée par les Nations Unies quant il s'est agi de l'Iraq. Et c'est vrai qu'il y a dans cette carence une fâcheuse référence qui altère la juste autorité de nos récentes décisions. Vraiment, en une pareille circonstance - celle qui nous réunit -, je crois impossible de ne pas le dire hautement : le droit doit être le même pour tous dans son principe et ses effets." (A/45/PV.4, p. 42)

Mon pays a nettement déclaré son opposition à l'occupation du Koweït et son rejet des conséquences qui pourraient en découler. Il a demandé le retrait des forces iraqiennes, et je réitère cet appel aujourd'hui devant le Conseil. Nous avons également réaffirmé notre engagement à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité, mais nous voulons que les grandes puissances appliquent les mêmes critères au peuple palestinien, dont le pays a été occupé et dont le peuple a été déplacé. L'occupation est l'occupation, l'invasion est l'invasion, l'agression est l'agression, qu'il s'agisse du Panama, de l'Afghanistan, de la Grenade, de la Palestine, du Liban, de la Libye ou du Koweït.

En disant ceci, notre intention n'est pas de compliquer les problèmes internationaux ni de les lier entre eux. Vous savez tous combien nous avons souffert, dans ce conseil, pendant des années, quand l'indépendance de la Namibie était liée au retrait des forces cubaines de l'Angola. L'indépendance de la Namibie a été retardée pendant des années en raison de ce couplage, qui était rejeté par la communauté internationale tout entière.

Mais bien que nous disions "non" à ce lien, d'autres insistaient pour qu'il soit maintenu. Maintenant, il n'est pas logique de dire que la politique du couplage est acceptable en Afrique du Sud et inacceptable dans la région arabe.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale, à laquelle nous avons applaudi, le Président Bush, des Etats-Unis, a parlé d'un monde où régneraient la paix et la prospérité, un monde exempt d'armes de destruction. Nous espérons que

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

ce souhait deviendra réalité. Mais nous espérons qu'il s'appliquera au monde entier, y compris à la Palestine et à l'Afrique du Sud. Voici ce qu'a dit le Président Bush :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Nous avons la vision d'un nouveau concert des nations qui transcende la guerre froide. Une association fondée sur la consultation, la coopération et l'action collective, notamment par le biais des organisations internationales et régionales. Une association unie par les principes et la primauté du droit et étayée par un partage équitable des coûts et des engagements. Une association dont les objectifs sont de consolider la démocratie, d'accroître la prospérité, de renforcer la paix et de réduire les armements."

(A/45/PV.14, p. 68/70)

(L'orateur reprend en arabe)

Nous serions très heureux que ceci se réalise au niveau international, comme nous avons été heureux des résultats obtenus cette année et l'année dernière : la Namibie est parvenue à son indépendance; la paix a été instaurée dans la plupart des pays d'Amérique centrale; Nelson Mandela et ses collègues ont été libérés; la fin de la politique d'apartheid semble imminente; et des mesures sont prises pour apporter la paix au Cambodge. Nous espérons vivement que la justice et la paix triompheront dans la région arabe et que le peuple de Palestine, comme les autres peuples, sera en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a fait preuve d'une complète unité de vue et d'action. Nous espérons que le Conseil agira de même à l'égard du peuple de Palestine. Nous avons vu les cinq membres permanents travailler de façon organisée; nous n'avons pas une seule fois entendu prononcer le mot "veto" au sein de ce conseil au cours des dernières semaines. Nous espérons sincèrement que le mot "veto" a été rayé à jamais du dictionnaire du Conseil.

Entamons une action véritablement collective par le biais des Nations Unies et de ses organes pour régler les différends internationaux. Faisons montre de solidarité de façon que la paix, la sécurité et la justice triomphent partout dans le monde.

Je propose que le Conseil consacre une ou plusieurs réunions à l'examen de ses résolutions restées jusqu'ici sans effet et adopte les mesures nécessaires afin d'assurer leur application.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le peuple de Palestine est venu aujourd'hui devant le Conseil de sécurité pour vous assurer qu'il constitue véritablement un peuple et qu'il mérite de vivre, et pour exprimer l'espoir que l'éveil de la conscience humaine, à l'instar des principes de la Charte des Nations Unies, s'appliquera également à lui.

Le règlement de la question du Moyen-Orient mérite de recevoir une attention plus grande que jamais; la paix et la justice ne peuvent être réalisées partiellement. La paix ne triomphera pas aussi longtemps qu'il existera des peuples opprimés privés de leurs droits fondamentaux.

Les événements dans la région du Golfe montrent clairement combien il est important de réaliser la paix et la justice dans la région arabe. Le Président Bush a déclaré également dans son allocution devant l'Assemblée générale :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Pouvons-nous oeuvrer de concert dans une nouvelle association de nations? La force collective de la communauté mondiale, qui s'exprime par les Nations Unies, peut-elle s'unir pour décourager et vaincre l'agression?"

(A/45/PV.14, p. 63/65)

(L'orateur reprend en arabe)

Le Président Bush a répondu à sa propre question dans cette même allocution, en disant :

(L'orateur poursuit en anglais)

"... la tâche clef dont le monde doit s'acquitter maintenant et avant tout doit être de prouver que l'agression ne saurait être tolérée ni récompensée".

(Ibid., p. 67)

(L'orateur reprend en arabe)

Nous espérons que ceci s'applique à toutes les régions du monde, pas seulement à la région du Golfe.

L'application du Chapitre VII de cette même Charte à l'agression d'Israël et à l'occupation par ce pays des territoires arabes et palestiniens devrait être entreprise avec la même détermination et de la même manière : par le biais d'une action internationale collective. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions instaurer véritablement la paix dans le monde et oeuvrer de concert pour éliminer la maladie, la pauvreté et la faim. Nous devrions agir ensemble, de manière altruiste, en vue d'alléger les souffrances des peuples et nous devrions consacrer les fonds dépensés jusqu'ici en armements et en destructions à la lutte contre la faim, la misère et la maladie, afin d'apporter la prospérité à la race humaine tout entière.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous exprimer notre conviction que votre riche expérience politique et vos qualités professionnelles remarquables assureront un déroulement dynamique et efficace des travaux du Conseil au cours du mois d'octobre. Je puis vous assurer que vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation soviétique.

Je souhaite également saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier et vous exprimer notre gratitude, à vous et aux autres membres du Conseil, pour les paroles chaleureuses adressées à notre Ministre des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, ainsi qu'à ma délégation pour le travail qu'elle a effectué à la présidence du Conseil, au cours du mois de septembre.

M. Vorontsov (URSS)

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité poursuit son examen de la situation dans les territoires arabes occupés. Nous avons écouté attentivement l'importante déclaration faite à notre séance de vendredi, 5 octobre, par le Ministre des affaires étrangères de la Palestine, M. Khaddoumi. Il a brossé au Conseil un tableau général de l'aggravation de la situation et de l'augmentation prononcée de la tension dans les territoires occupés, de même que des actes commis par les autorités israéliennes en violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949). Dans sa déclaration détaillée faite le même jour, l'Ambassadrice Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a fourni au Conseil des preuves convaincantes des activités illégales d'Israël.

Néanmoins, comme vient de nous le dire l'Observateur de la Palestine, la situation dans les territoires occupés s'est fortement aggravée. Le sang a coulé à Jérusalem. Vingt-trois Palestiniens ont été tués et près de 200 autres blessés. Selon les renseignements reçus, les troupes israéliennes ont empêché les Palestiniens qui voulaient donner du sang de se présenter à l'hôpital. L'Union soviétique condamne fermement ces actes inhumains et provocateurs de la part d'Israël.

Tous ces événements ne font que nous convaincre davantage que la situation dans les territoires occupés prend une tangente extrêmement dangereuse, aux conséquences imprévisibles.

L'Union soviétique a appuyé la demande du Yémen pour que le Conseil de sécurité examine de toute urgence la situation dans les territoires arabes occupés. L'objectif du présent débat au Conseil ne doit pas simplement être de s'assurer qu'Israël s'acquitte scrupuleusement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève de 1949 : nous devons aussi prendre des mesures efficaces pour garantir la sécurité des personnes vivant dans les territoires occupés.

La situation actuelle est le résultat d'une autre violation flagrante par Israël des normes juridiques internationales dans ces territoires occupés. Un grand nombre de Palestiniens sont morts. Le Conseil de sécurité devrait exprimer sa condamnation inconditionnelle de cette situation et adopter rapidement des mesures fermes à son égard. Nous devons agir résolument.

Je terminerai en faisant les déclarations suivantes.

M. Vorontsov (URSS)

Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret de voir que les tendances négatives qui sont apparues dans les territoires occupés non seulement ne se sont pas inversées, mais se sont aggravées. Un processus politique, seule manière de réaliser les aspirations des Palestiniens, ne s'est pas encore amorcé.

Nul besoin ici de définir la position de l'Union soviétique sur les problèmes relatifs à un règlement au Moyen-Orient. Cette position est bien connue et a souvent été répétée au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Elle a été définie tout récemment lors d'une séance de l'Assemblée générale, le 25 septembre dernier, dans une déclaration de notre ministre des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze.

Nous considérons la réalisation immédiate d'une paix globale, juste et durable comme l'objet ultime d'un règlement.

Je veux également attirer l'attention sur une déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité faite le 28 septembre 1990. Cette déclaration conjointe, publiée dans le document S/21835, définit encore une fois les moyens de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient. Les ministres des affaires étrangères

"ont exprimé leur profonde inquiétude devant l'aggravation des tensions au Proche-Orient. Ils ont réaffirmé leur détermination à appuyer un processus actif de négociation, auquel participeraient toutes les parties concernées, et conduisant à une paix globale, juste et durable. Ils sont convenus que de telles négociations devaient être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et devaient tenir compte du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à la sécurité, et des droits légitimes du peuple palestinien." (S/21835, p. 3)

A notre avis, cela exprime l'aspiration de tous les peuples du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des paroles aimables qu'il a eues envers la présidence.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à exprimer notre satisfaction de voir le Royaume-Uni présider les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre. L'expérience de son pays en tant que membre permanent de cette instance a contribué à un examen approfondi des différentes questions qui préoccupent la communauté internationale.

M. Peñalosa (Colombie)

Des liens nous unissent à son pays depuis le tout début de notre histoire. Nous ne pourrions jamais oublier que des milliers de citoyens britanniques se sont joints aux forces révolutionnaires colombiennes pour nous aider à obtenir notre indépendance, ni que des centaines d'entre eux sont morts en combattant. Le temps a su maintenir et consolider ces liens, qu'illustrent les excellentes relations qu'entretiennent nos peuples et nos gouvernements respectifs.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que vos grandes qualités et votre expérience de diplomate faciliteront la tâche délicate de cette instance, dans laquelle reposent les espoirs du monde entier quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous voulons remercier l'Ambassadeur Vorontsov de la manière intelligente et sage dont il a assumé la présidence le mois dernier.

La fin de la guerre froide a entraîné d'importants changements dans les relations internationales, dont l'adoption de nouvelles valeurs pour traiter des problèmes communs. On note un renouveau d'espoir en un avenir meilleur fondé sur la confiance et la crédibilité, placées en ceux qui, de par leur rôle historique, en tant que protagonistes, ont une responsabilité reconnue par la communauté des nations. Cela s'applique évidemment aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

L'apparition d'un nouveau climat politique fait du Conseil de sécurité la barrière juridique, politique et morale pouvant contenir conflits et situations de tension, et un des instruments appropriés à leur solution. Rien ne justifie que ses membres ne soient pas à la hauteur des circonstances particulières. C'est ce qu'a démontré la crise du Golfe, à laquelle le Conseil a répondu avec énergie et détermination, prouvant ainsi que la détente, loin d'être un concept vide de sens, est réellement le produit de la résolution et des efforts mis au service de causes justes et d'intérêts communs.

La situation dans les territoires palestiniens occupés met à l'épreuve les capacités et la crédibilité de cet organe, de même que les avantages réels de la détente. C'est pourquoi nous exhortons les membres du Conseil, et particulièrement ses membres permanents, à procéder à un examen approfondi des événements dans les territoires occupés et de leur historique. De multiples efforts ont été réalisés en vue de trouver une solution juste et digne pour toutes les parties, sans qu'il soit possible d'affirmer que la question a été résolue ou même que la situation se soit améliorée.

M. Peñalosa (Colombie)

Tout comme elle a appuyé les résolutions relatives au problème du golfe Persique, la Colombie réitère son respect des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 465 (1980), dont l'application rétablirait la concorde dans une région troublée par la violation constante des droits de ses ressortissants. Aujourd'hui, nous avons appris avec une profonde douleur les terribles événements survenus à Jérusalem, où plus de 24 Palestiniens ont perdu la vie et plus de 150 ont été blessés.

Il serait évidemment peu réaliste de lier les problèmes du Golfe et de la Palestine pour rechercher une solution commune, mais ce que l'on ne saurait cacher, c'est que, quel que soit l'accord auquel on parvienne, la situation palestinienne n'en sera pas absente.

Dans les deux cas, nous avons à faire face à des violations manifestes des principes les plus élémentaires du droit international, telles que le recours à la force, des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, des violations des droits de l'homme, le non-respect des obligations mutuellement acceptées, comme la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et bien d'autres accords que je ne mentionnerai pas car ils allongeraient encore mon intervention.

Ma délégation ne peut accepter qu'il y ait de "bonnes invasions" et que, dans certains cas, la douleur, l'humiliation et la mort de ceux qui ont été envahis puissent nous émouvoir et éveiller l'inquiétude dans le monde et que, dans d'autres, nous restions de simples spectateurs, pendant des décennies, sans que nos visages ne reflètent la moindre émotion.

Nous devons prouver au monde que la détente produit de bons résultats et que, comme Saint-Georges chevauchant sa monture, nous relèverons les défis lancés à l'humanité, pour éliminer les maux et conserver la foi de nos peuples en leurs dirigeants et leurs institutions.

Enfin, ma délégation désire réitérer une fois encore son appui à l'initiative de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de la Palestine sur un pied d'égalité avec les autres parties, à la lumière des résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont approuvées en ce qui concerne la question palestinienne.

M. Peñalosa (Colombie)

Nous appuyons tous les efforts que fera le Secrétaire général pour relancer la recherche d'un règlement large, juste et durable qui protégera les intérêts des peuples israélien et palestinien et raffermira la paix dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence du Royaume-Uni au Conseil.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Même en très peu de temps, vous avez amplement montré vos talents et vos qualités de dirigeant.

Je tiens également à exprimer les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Vorontsov, Président du Conseil pendant le mois de septembre, qui a dirigé les affaires du Conseil de manière remarquable et de main de maître en dépit de nombreuses difficultés.

Il y a quatre mois et 12 jours, le Conseil de sécurité se réunissait à Genève pour examiner la question de la situation dans les territoires occupés. Il s'agissait d'une affaire sérieuse et non d'une représentation théâtrale. Au cours de cette session, le représentant d'Israël a rejeté le droit du Conseil de sécurité de se réunir à propos de la question de Palestine, l'écartant une fois pour toute comme une simple comédie. Vendredi dernier, le représentant d'Israël a soutenu que la présente session du Conseil de sécurité avait lieu pour que les représentants de la Palestine puissent venir faire leur numéro que, disait-il, ils répétaient régulièrement à cette époque de l'année, et pour, comme il l'a dit :

"mettre en vedette Israël, ce qui permet ainsi de jeter des bâtons dans les roues de ceux qui s'opposent résolument à l'Iraq et l'arrêter dans sa progression." (S/PV.2945, p. 27 à 30)

Le représentant d'Israël recommence aujourd'hui. Il a accusé l'Organisation de libération de la Palestine de monter un incident à Jérusalem où, si nous suivons sa logique, l'OLP aurait permis que 22 Palestiniens soient tués dans le but de faire capoter la solidarité internationale contre l'Iraq.

Soyons très clairs. Ce conseil est réuni à nouveau pour examiner la question de Palestine parce que la question reste explosive et critique. Même les partisans d'Israël, à l'intérieur ou à l'extérieur du Conseil, ne sauraient être assez aveugles ou désinvoltés pour penser autrement.

M. Razali (Malaisie)

Le 4 octobre, à Londres, le Ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Douglas Hurd, priant instamment Israël de négocier une paix au Moyen-Orient, déclarait ce qui suit :

"Quiconque est animé de sentiments humanitaires doit comprendre les Palestiniens. Leurs terres sont occupées, ils n'ont aucun droit politique et ils sont quotidiennement victimes d'une politique erronée selon laquelle la sécurité d'Israël doit reposer sur des écoles fermées, des colonies de peuplement illégitimes et même des châtements collectifs."

Ce conseil est réuni à nouveau parce que d'autres atrocités sont commises par Israël. Aujourd'hui, dans un incident choquant, 22 Palestiniens ont été tués et quelque 200 autres blessés à Jérusalem, soulignant davantage combien il est urgent que le Conseil prenne des mesures concrètes. Le représentant d'Israël a réagi à cet incident en mettant en exergue d'autres questions relatives au Moyen-Orient. Mais Israël ne saurait nullement effacer le fait qu'il continue d'occuper des territoires palestiniens et arabes, qu'il reste tenu par des principes de droit international qu'il doit respecter, qu'il devrait se conformer aux diverses résolutions du Conseil de sécurité et qu'il doit tenir compte des appels internationaux relatifs à son comportement sur le plan administratif et militaire dans les territoires occupés. La vérité est qu'Israël demeure coupable de diverses activités à l'encontre des Palestiniens. Aussi longtemps que de telles politiques et de telles pratiques n'auront pas cessé et jusqu'à ce moment-là, Israël méritera d'être condamné sans réserve par le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

Le représentant israélien a prétendu, vendredi dernier, que "la politique de retenue d'Israël ... a permis une réduction spectaculaire du niveau de violence" (S/PV.2945, p. 36) dans les territoires occupés. Il a dit également : "Au contraire, elle [la situation] est plus pacifique qu'à aucun moment depuis décembre 1987" (*ibid.*).

De telles assertions, nettement conçues pour susciter la sympathie à l'égard d'Israël et l'encourager, donnent à penser à la délégation de la Malaisie que la propagande israélienne est tombée à un niveau bien bas, émettant des relents de cynisme et retournant les événements. Quand vous n'avez plus aucune pitié pour les gens, que vous laissez vos soldats les poursuivre et les humilier et que vous vous gargarisez ensuite avec satisfaction parce que vous avez réduit de manière spectaculaire le niveau de violence grâce à votre politique de retenue, votre credo national et les valeurs de votre société doivent être sérieusement malades.

M. Razali (Malaisie)

Compte tenu de l'incident d'aujourd'hui, la politique de "retenue" d'Israël est, certes, une politique sanglante.

Rien n'est plus déplaisant aux yeux de la délégation de la Malaisie que de voir le représentant d'Israël embrouiller les choses, se réjouir du malheur des autres, recourir à l'agression de l'Iraq contre le Koweït pour frotter, polir et faire briller la prétendue image d'enfant sage d'Israël. L'incident qui s'est produit aujourd'hui à Jérusalem laisse une sombre tache sur cette image.

Il ne faut pas permettre qu'Israël et ses amis rendent confuse la situation et s'abritent derrière ce que le représentant d'Israël a décrit dans sa déclaration comme "la coalition internationale organisée contre l'agression iraquienne". Dans la même déclaration, le représentant a dit avec ironie les mots suivants :

"Le Conseil de sécurité est parvenu à une unité sans précédent qui lui permet d'être le porte-étendard du mouvement mondial contre l'agresseur."

(S/PV.2945, p. 26)

Ne devrait-il pas lui paraître évident que le Conseil de sécurité doit agir à l'unanimité et être le porte-étendard contre tous les agresseurs, y compris Israël? Ou Israël espère-t-il que ses amis continueront de prévenir la réalisation d'une telle unité au sein du Conseil?

M. Razali (Malaisie)

A ce stade, je tiens à dire que si j'étais un partisan d'Israël je commencerais à avoir de sérieuses appréhensions. Lorsque le Conseil s'est réuni à Genève, le représentant israélien avait rejeté de façon absolue le droit du Conseil d'appliquer la quatrième Convention de Genève de 1949 à l'égard d'Israël. Vendredi dernier, le représentant d'Israël avait estimé qu'il s'agissait d'un mensonge éhonté. Aujourd'hui, en dépit de l'incident survenu à Jérusalem, le représentant israélien continue d'être obstiné et intransigeant. N'y a-t-il pas suffisamment de raisons pour les partisans d'Israël de s'inquiéter quant à la voie suivie par Israël, animé par un sentiment immodéré d'invincibilité et de supériorité?

Le Conseil de sécurité doit sortir de la paralysie qu'il s'est imposée sur la question palestinienne. Au moment même où il s'attaque à la crise du Golfe, si critique soit-elle, il ne peut ignorer la question palestinienne, qui est reconnue par tous comme étant au coeur du problème du Moyen-Orient. Le Conseil a parlé fort de son autorité sur l'agression iraquienne; il ne peut en faire moins sur la question palestinienne. On ne saurait justifier l'argument d'après lequel le moment n'est pas opportun. Des milliers de Palestiniens doivent-ils continuer de subir le contrôle illégal israélien parce que, d'après certains pays, le moment n'est pas opportun?

Le Conseil de sécurité doit clairement et catégoriquement condamner et même pénaliser Israël pour ses violations continues du droit international et ses sévices persistants sur le peuple palestinien. L'incident d'aujourd'hui est un rappel consternant. Le Conseil ne peut ignorer ces violations graves compte tenu des événements survenus dans la région. Le Conseil ne peut permettre que des obstacles soient dressés par un membre quelconque du Conseil dans le but de freiner ce qui doit être fait à juste titre. Agir ainsi signifierait que le Conseil applique deux poids deux mesures pour faire prévaloir la justice et les considérations de principe. Le Conseil doit carrément faire face à ses responsabilités et ne pas permettre que l'inaction nuise à un nouvel ordre mondial naissant, tel qu'envisagé par plusieurs dirigeants à l'Assemblée générale au cours des deux dernières semaines. Il faut que les Palestiniens trouvent la place qui leur revient de droit dans ce nouvel ordre mondial.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis convaincu que votre talent de diplomate et votre grande expérience assureront la bonne exécution des lourdes tâches dont le Conseil est chargé ce mois. Je tiens également à remercier M. Vorontsov, de l'Union soviétique, qui a guidé le Conseil avec tact et efficacité dans l'accomplissement de ses lourdes tâches le mois dernier et en particulier dans les efforts qui ont été faits pour aboutir au succès de la préparation de l'organisation de la réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel.

A la demande des Etats arabes, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner, une fois de plus, la situation dans les territoires palestiniens occupés. Depuis le début de l'année, le Conseil de sécurité a dû, en maintes occasions, recourir à des consultations et à des débats sur cette question. Une session d'urgence du Conseil de sécurité s'est tenue à Genève à la fin du mois de mai. Il est, toutefois, regrettable de devoir constater que la situation récente dans les territoires palestiniens occupés reste troublée. Les autorités d'occupation israéliennes loin de réduire les actes de répression contre les résidents palestiniens ont commis de nouvelles atrocités. La situation des résidents palestiniens s'est encore aggravée. L'évolution de la situation dans les camps de réfugiés palestiniens de la bande de Gaza, et surtout le massacre de plus de 20 résidents palestiniens à Jérusalem aujourd'hui, sont des exemples frappants. Tout cela ne peut manquer de susciter beaucoup d'inquiétude et d'indignation dans la communauté internationale.

La délégation chinoise condamne avec force les autorités israéliennes pour leurs actes de répression contre le peuple palestinien et demande aux autorités d'occupation israéliennes de se conformer rigoureusement à la quatrième Convention de Genève afin de garantir la sécurité des résidents palestiniens dans les territoires occupés. Comme la situation actuelle est extrêmement grave, nous engageons sérieusement la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et efficaces pour mettre fin aux agissements illégaux des autorités israéliennes afin de protéger, de manière pratique, la vie et les biens des résidents palestiniens dans les territoires occupés. Nous sommes pour l'adoption immédiate par le Conseil de sécurité de mesures nécessaires à cet égard.

La crise grave du Golfe exige d'urgence une solution. Néanmoins, nous ne devons pas oublier combien il importe de promouvoir le processus de paix au

M. Li Daoyu (Chine)

Moyen-Orient en recherchant un règlement équitable, raisonnable et général de la question du Moyen-Orient. Cette question attend d'être résolue depuis plus de 40 ans, et trois ans se sont écoulés depuis le début du soulèvement de l'héroïque peuple palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine et d'autres pays arabes, de même que la communauté internationale, ont fait de très grands efforts à cette fin, et le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions. Malheureusement, le Gouvernement israélien refuse toujours de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien et de renoncer aux territoires arabes qu'il occupe. En conséquence, l'aube de la paix ne s'est pas encore levée sur le Moyen-Orient.

Ces dernières années, certains conflits régionaux dans le monde se sont engagés sur la voie d'un règlement politique, mais le processus de paix de la question du Moyen-Orient est arrêté. La question du Moyen-Orient est étroitement liée à la paix mondiale, et la question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Tant que la question de Palestine n'aura pas été réglée, il ne pourra y avoir de paix durable au Moyen-Orient pas plus que de paix ou de tranquillité dans le monde. Il est donc grand temps que la communauté internationale réfléchisse sérieusement à la question et prenne des mesures pratiques afin de trouver une solution à la question du Moyen-Orient. Nous espérons que l'unanimité et l'efficacité dont le Conseil de sécurité a récemment fait preuve nous fourniront de nouvelles possibilités de régler la question du Moyen-Orient, et plus particulièrement la question de Palestine.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé le peuple palestinien et les autres peuples arabes dans la lutte qu'ils mènent pour recouvrer leurs terres perdues et rétablir leurs droits nationaux légitimes. Nous appuyons leur proposition raisonnable en vue d'un règlement équitable de la question du Moyen-Orient. Nous demandons aux parties intéressées au Moyen-Orient et à la communauté internationale de persister dans leurs efforts afin de favoriser le processus de paix au Moyen-Orient. Le Gouvernement chinois est partisan d'un règlement politique de la question du Moyen-Orient visant à assurer le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, la reconnaissance mutuelle de l'Etat de Palestine et de l'Etat d'Israël, et la coexistence pacifique des peuples arabe et juif. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de suivre le courant de l'évolution historique et d'abandonner sa position rigide.

M. Li Daoyu (Chine)

Nous espérons que les parties concernées poursuivront leur dialogue. Nous appuyons l'idée de convoquer une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les parties concernées par le conflit, afin de rechercher une solution juste et raisonnable à la question de Palestine. Nous demandons également au Conseil de sécurité de contribuer comme il le doit au règlement de la question du Moyen-Orient. La Chine est prête à travailler à cette fin avec les autres membres du Conseil.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, tout d'abord, je vous adresse mes très amicales félicitations et celles de ma mission pour l'accession du Royaume-Uni à la présidence de notre conseil.

Je saisis cette occasion pour remercier notre collègue, S. E. M. Vorontsov, d'avoir présidé nos travaux au mois de septembre et d'avoir organisé avec beaucoup de succès les travaux de notre conseil au niveau ministériel.

Notre conseil est de nouveau réuni pour examiner la situation dans les territoires occupés qui s'est considérablement détériorée au cours des trois dernières semaines et qui a pris un tour particulièrement dramatique avec les événements sanglants qui se sont déroulés aujourd'hui à Jérusalem.

L'attention de notre conseil avait été appelée, à l'origine, sur l'incident du camp palestinien de Burej - où un soldat israélien avait trouvé une mort atroce - sur les représailles collectives auxquelles s'étaient livrées les forces israéliennes et, par ailleurs, sur les affrontements meurtriers en Cisjordanie et à Gasa, qui avaient fait six morts et une quarantaine de blessés parmi la population civile palestinienne.

Mais nous sommes désormais saisis de nouveaux événements extrêmement graves qui nous ont tous frappés de stupeur. Aujourd'hui, en effet, à Jérusalem, sur l'esplanade des mosquées, des affrontements mettant aux prises des civils palestiniens sans armes et les forces israéliennes auxquelles s'étaient joints, semble-t-il, de nombreux civils israéliens en provenance des colonies de peuplement, se sont achevés de la façon la plus tragique. Le bilan est accablant pour l'occupant : du côté palestinien, une vingtaine de morts et environ 300 blessés ont été jusqu'à présent rénumbrés, la plupart victimes de tirs à balles réelles; du côté israélien, selon des sources officielles, trois gardes frontière ont été blessés par des jets de pierre.

Notre conseil ne peut rester sans réagir. Il importe qu'il puisse disposer d'urgence d'éléments recueillis sur place, à sa diligence, afin que la communauté internationale soit en mesure de se prononcer le plus rapidement possible sur les voies et moyens à mettre en oeuvre pour assurer une protection efficace au peuple palestinien. A cet effet, ma délégation est prête à examiner toute proposition qui irait dans ce sens.

M. Blanc (France)

La France estime également que le Conseil doit inviter une nouvelle fois avec fermeté Israël à respecter pleinement les obligations que la Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre impose à la Puissance occupante. Notre conseil a en effet la responsabilité de prévenir les risques d'explosion de la situation, avec toutes les conséquences qu'on imagine dans un contexte régional déjà lourd de menaces.

La situation qui nous occupe résulte de l'absence totale de perspectives politiques. Israël doit ouvrir des perspectives de règlement global. C'est la seule manière de répondre à l'attente des populations exaspérées par des années de répression et de créer les conditions de l'établissement de la paix, de la stabilité et du développement auxquels aspirent les Etats et les peuples de la région. Il importe en effet que le dialogue l'emporte enfin sur la violence.

A cet égard, les affrontements dont nous venons d'être les témoins redonnent une nouvelle actualité à la proposition de conférence internationale qui, à notre avis, constitue la meilleure méthode d'approche pour régler les problèmes devant lesquels nous nous trouvons placés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer ma déclaration de cet après-midi en vous félicitant chaleureusement de votre élection à la présidence du Conseil. Je suis convaincu que votre longue expérience de la diplomatie multilatérale vous sera utile pendant ce mois d'octobre où vous vous acquittez de vos fonctions. Je veux vous assurer de mon entière collaboration et de celle des membres de ma délégation à cette fin. J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence du Conseil, l'Ambassadeur Vorontsov, de l'Union soviétique, qui a conduit nos débats si habilement au cours de ce qui s'est révélé un mois historique dans les annales du Conseil.

Au départ, cette séance avait été convoquée pour permettre aux membres du Conseil d'exprimer leur inquiétude au sujet de la démolition à Gaza d'habitations et de commerces palestiniens par les forces de défense israéliennes, action lancée après l'assassinat horrible d'un soldat israélien dans un camp de réfugiés à Gaza.

M. Fortier (Canada)

Certes, nous condamnons la mort absurde d'un soldat israélien, mais nous estimons également que la démolition de logements, acte de châtement collectif de la population palestinienne, ne sert qu'à renforcer l'hostilité des deux côtés. Le Canada estime ces démolitions parfaitement illégales aux termes de l'article 53 de la quatrième Convention de Genève.

Il est regrettable que ces événements aient été estompés par d'autres événements. La violence et le déroulement des événements qui se sont produits plus tôt aujourd'hui à Jérusalem, foyer de trois grandes religions du monde, doivent être condamnés. Nous exprimons de sérieuses réserves eu égard à l'ampleur de la force déployée par les autorités israéliennes pour réagir à ces incidents. Le tribut en vies humaines et en blessés continue de s'accroître; l'atmosphère qui règne continue de se caractériser par une tension accrue et la menace de l'éclatement de la violence. La violence et le châtement ne sont jamais des lignes de conduite acceptables, et cela est plus vrai aujourd'hui que jamais, alors que la paix de toute la région ne tient qu'à un fil ténu.

La modération doit être notre mot d'ordre dans les jours et les semaines à venir. Le respect du statu quo religieux à Jérusalem et l'abstention d'actes qui risqueraient d'attiser les passions doivent faire partie de cette retenue. Maintenant, plus que jamais, nos efforts doivent être fortement concentrés sur la recherche de voies conduisant à la paix, paix qui permettra à tous les peuples de la région, indépendamment de leurs convictions religieuses, de vivre en harmonie les uns avec les autres. Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada l'a déclaré devant l'Assemblée générale le 26 septembre,

"une solution négociée juste et durable fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, est maintenant plus vitale que jamais." (A/45/PV.9)

La communauté internationale doit s'engager à trouver ce processus de paix durable dès maintenant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de vous féliciter de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous savons que vous abordez vos fonctions de président armé de votre précieuse expérience. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération dans votre tâche de responsabilité et vous souhaite tout le succès possible.

M. Törnudd (Finlande)

Je tiens en même temps à exprimer mes remerciements sincères à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Youri Vorontsov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions de président au cours du mois de septembre. Nous nous souvenons également avec reconnaissance que la présidence a été assumée par M. Edouard Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à la séance du 25 septembre.

Une fois de plus nous sommes réunis pour examiner la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, et les difficultés et la frustration que connaissent les civils palestiniens qui vivent sous l'occupation. Une fois de plus, nous demandons à Israël, puissance occupante, de respecter scrupuleusement la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles et de s'abstenir de tout acte contraire à la lettre et à l'esprit de cette convention. Et une fois de plus, nous soulignons qu'il est impératif de régler de façon pacifique le conflit arabo-israélien en se fondant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en respectant les droits nationaux légitimes des Palestiniens et en garantissant à tous les Etats de la région, y compris Israël, le droit de posséder des frontières sûres et reconnues.

Et une fois de plus, nous répétons que la volonté politique des Palestiniens qui vivent sous l'occupation depuis près d'un quart de siècle ne pourra pas être toujours étouffée. Au milieu des changements importants et favorables qui surviennent dans le monde, le conflit israélo-palestinien demeure sans solution. Les bases d'une coexistence et d'une confiance réciproque entre les Palestiniens et les Israéliens restent à créer. Les événements graves du camp de réfugiés de Bureij, à Gaza, et les nouvelles très alarmantes nous parvenant aujourd'hui de Jérusalem nous rappellent à nouveau ce fait de manière tragique.

Depuis que le Conseil a examiné la question des territoires occupés, une autre crise a éclaté dans la région. En dépit de la crise aiguë et dangereuse provoquée par l'occupation du Koweït, nous ne pouvons et ne devons pas négliger les problèmes des Palestiniens. Le problème palestinien n'est toujours pas résolu et il faut s'en occuper sérieusement si l'on veut établir les fondations de la sécurité dans la région. Dans l'intervalle, Israël est tenu de se conformer pleinement aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, et a le devoir de rechercher

M. Törnudd (Finlande)

les moyens efficaces de protéger les civils palestiniens. Le recours immodéré à la force à Jérusalem, aujourd'hui, montre que la puissance occupante fait entièrement fi des normes du droit international.

Parallèlement à la répression des aspirations nationales des Palestiniens, la destruction d'un Etat Membre indépendant de l'ONU se poursuit. A cet égard, je tiens à souligner que la pleine restauration de la souveraineté du Koweït ne doit dépendre d'aucune condition.

Maintenant que les tensions Est-Ouest sont dépassées et que règne au Conseil de sécurité une unanimité sans précédent, nous, les membres du Conseil et les Membres des Nations Unies devons faire face aux problèmes tels qu'ils sont plutôt que tels que nous souhaiterions qu'ils soient. Mais ils doivent tous être abordés de façon réfléchie. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres n'ont peut-être jamais eu de meilleures possibilités à cet égard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande de ses paroles aimables.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que la délégation roumaine a l'occasion de prendre officiellement la parole devant le Conseil de sécurité en ce mois d'octobre, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de cet organe. Je suis convaincu que sous votre sage direction le Conseil de sécurité progressera dans l'examen des questions extrêmement complexes et délicates qui figurent à l'ordre du jour.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, pour la manière digne et pour le dévouement avec lesquels il a dirigé le Conseil au cours du mois de septembre.

Nous examinons une fois de plus la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés", à la lumière des événements survenus récemment dans la région. Je dois souligner d'emblée que le cycle de violence dans les territoires occupés ne fait que rendre plus difficile un règlement durable du conflit dans la région.

Néanmoins, nous continuons à penser que la situation au Moyen-Orient, si préoccupante et si inquiétante pour nous tous depuis si longtemps, peut et doit être réglée d'une manière mutuellement satisfaisante par toutes les parties

M. Munteanu (Roumanie)

intéressées. A cet égard, je tiens à rappeler que la position adoptée par ma délégation à Genève, en ce qui concerne cette question, n'a pas changé; nous avons fait observer alors qu'il était nécessaire que tous les pays et les peuples impliqués dans le conflit agissent de bonne foi et se rendent à la table des négociations pour trouver des solutions qui soient à la fois acceptables pour les deux parties et qui tiennent compte de leurs intérêts respectifs, y compris l'autodétermination des populations de la région. Cela pourrait contribuer de façon importante à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

Comme par le passé, le Gouvernement roumain a pris note avec une profonde préoccupation des incidents et des actes de violence survenus récemment et aujourd'hui encore dans les territoires arabes occupés. Ces événements tragiques ont entraîné la mort de nombreuses personnes et ont fait de nombreux blessés parmi la population palestinienne. Nous tenons à réaffirmer que nous désapprouvons sans réserve tout recours à la force, sans discrimination et démesuré, qui ne fait qu'aggraver les tensions et encourager de nouvelles violences. Seul un ferme engagement aux principes de négociation et de solution pacifique pourra permettre de régler en fin de compte la situation au Moyen-Orient.

Nous demandons donc solennellement aux parties intéressées de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation dans la région et de suivre la voie de la paix en adoptant des mesures qui empêcheront que des incidents aussi dramatiques ne se répètent. Tout appel visant à prolonger l'affrontement violent ne pourra qu'entraîner une escalade du conflit. Au lieu de cela, nous préconisons de recourir à des moyens pacifiques, étant entendu que la violence dans la région ne cessera qu'avec un règlement général de la crise du Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous partageons le point de vue selon lequel le Conseil doit assumer ses responsabilités qui consistent à promouvoir et à défendre la paix mondiale en assurant l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ces documents énoncent clairement la nécessité de se retirer des territoires occupés depuis la guerre de 1967, de respecter les droits des Palestiniens et de garantir fermement la sécurité de tous les Etats de la région. Il ne faut permettre à aucune partie de menacer la paix mondiale en cherchant à promouvoir ses propres intérêts par la force, de quelque façon que ce soit.

M. Munteanu (Roumanie)

Ma délégation tient à réaffirmer l'attachement de la Roumanie aux résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris notamment la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité. La situation de la population dans les territoires arabes occupés devrait être examinée dans le contexte plus vaste du problème palestinien. Nous sommes en faveur d'un dialogue sur cette question et nous estimons que les pressions et les actes de violence, d'où qu'ils viennent, n'encouragent pas la recherche d'une solution. La persistance de la tension dans les territoires arabes occupés n'est pas propice à un climat de paix.

D'une façon générale, la situation qui règne dans les territoires arabes occupés confirme qu'il est urgent de trouver une solution politique conforme aux règles du droit international. Le Conseil doit demander une fois de plus que cessent complètement les actes de violence. Les pertes humaines et le grand nombre de victimes ne font qu'alimenter un conflit qui n'a que trop duré.

M. Munteanu (Roumanie)

Nous appuyons également les bons offices du Secrétaire général, dont le dévouement à l'attachement à un règlement de paix général et durable au Moyen-Orient est bien connu.

Nous sommes disposés à débattre avec d'autres membres du Conseil de toute option qui permettrait aux Nations Unies d'améliorer la situation qui règne à l'heure actuelle dans les territoires occupés. A cet égard, nous formulons l'espoir que le Conseil pourra trouver des solutions de consensus adéquates susceptibles de recevoir l'assentiment de toutes les parties au conflit. Ma délégation s'engage à apporter son soutien aux efforts entrepris à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles qu'il a eues à l'égard de ma personne.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BENDJAMA (Algérie) : J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui devant vous au nom des Etats de l'Union du Maghreb arabe, la Jamahiriya arabe libyenne, la République islamique de Mauritanie, la République tunisienne, le Royaume du Maroc et la République algérienne, démocratique et populaire.

Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, notre satisfaction de vous voir aujourd'hui présider les travaux du Conseil de sécurité. Vous avez confirmé, depuis votre récente nomination à la direction de la Mission britannique, la réputation de diplomate averti et compétent qui vous avait précédée. Nous sommes sûrs qu'en cette période cruciale de l'histoire du Conseil de sécurité, votre contribution sera des plus marquantes.

A votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yuliy Vorontsov de l'Union soviétique, j'adresse mes félicitations pour la manière efficiente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé, ainsi que pour la préparation minutieuse de la réunion du Conseil de sécurité au niveau des Ministres des affaires étrangères, le 25 septembre dernier, dont la présidence a été assurée par M. Chevardnadze.

C'était précisément un événement important que cette première réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Elle traduit certainement l'existence d'une volonté sans précédent de débattre et de forger un consensus dans la manière d'aborder les situations les plus complexes. Ainsi, la communauté internationale a eu la confirmation que lorsque la détermination existe, l'intervention du Conseil

M. Bendiama (Algérie)

de sécurité dans la définition des mesures pour le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, peut se concrétiser dans les délais les plus brefs.

Beaucoup d'entre nous ont cru déceler dans cette cohésion du Conseil de sécurité l'esquisse de ce qui a été appelé un ordre mondial nouveau. Cet ordre que nous appelons certainement tous de nos vœux, ne pourra être qualifié de tel que s'il se fonde sur le strict respect des règles de droit qui régissent les relations internationales. Il n'aura de sens que s'il conduit à les expurger de toutes les injustices et, partant, de toutes les sources de tension qui hypothèquent encore la paix et la sécurité internationales.

La convocation d'une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés était plus que nécessaire. Le Conseil se doit de montrer que la crise du Golfe ne servira pas de prétexte pour laisser les mains libres à Israël dans ses exactions, ni pour détourner notre regard de la tragédie que continue de vivre le peuple palestinien.

Aujourd'hui même, 8 octobre 1990, 23 Palestiniens ont été tués et 700 autres blessés par balles sur l'esplanade de la sainte Mosquée d'Al-Aqsa. Des familles sont empêchées de retirer les corps de ces martyrs. Les dons de sang pour permettre les soins aux blessés sont interdits par l'armée israélienne. Depuis le début de l'Intifada en décembre 1987, la politique de répression impitoyable conduite et assumée officiellement par les autorités israéliennes d'occupation ne cesse de démontrer tout autant que son inanité, son extrême brutalité. Chaque jour qui passe se traduit par un bilan aussi lourd qu'édifiant de victimes, de souffrances et d'exactions contre le peuple palestinien.

Face à la détermination de celui-ci de résister et de lutter sans relâche pour le recouvrement de ses droits nationaux, on oppose toujours et encore l'escalade dans la répression. Des régions entières sont mises sous couvre-feu, parfois pour plusieurs jours, privant des dizaines de milliers de civils de nourriture et de soins élémentaires. Les châtements collectifs, les internements administratifs - 60 000 depuis octobre 1987 -, le dynamitage des maisons se poursuivent sans répit.

Ces faits sont désormais connus et bien étayés. La déclaration de la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en a apporté un éclairage édifiant. De son côté, le rapport intérimaire du Comité chargé d'examiner les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, paru le 12 juin dernier, constitue dans chacun de ses paragraphes autant d'actes

M. Bendjama (Algérie)

d'accusation accablants. Partout ailleurs, des voix d'indignation se sont élevées et ne cessent de dénoncer l'injustice et la terreur organisées.

Gouvernements, et notamment ceux des membres de ce conseil, organisations intergouvernementales, groupes indépendants, organisations humanitaires, médias, il n'est plus qu'au Conseil de sécurité, dans son unanimité retrouvée, d'affirmer qu'il ne pourra plus s'accommoder de l'intolérable. Parce qu'il y a bien en Palestine une occupation étrangère. Parce qu'il y a bien un peuple à assister et à protéger et parce qu'il y a bien aussi une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Au moment même où le Conseil de sécurité examine cette question, la politique illégale israélienne de colonisation et d'implantation massive à la faveur de l'immigration en provenance d'Union soviétique, et particulièrement à El-Qods, se poursuit en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, ainsi que de la résolution 465 (1980), qui, doit-on le rappeler encore une fois, avait été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil.

C'est un fait nouveau pour cette région si troublée du Moyen-Orient que le Conseil adopte une attitude de fermeté et qu'il prenne les mesures qu'il a jugées appropriées et conformes aux responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies. En nous adressant à vous aujourd'hui, c'est qu'encore nous osons croire que cette attitude de diligence et de fermeté du Conseil ne répond pas aux circonstances, qu'elle n'est pas sélective et qu'elle va se confirmer systématiquement pour toutes les situations où des principes universellement admis sont à défendre ou des droits légitimes sont à rétablir.

Pour la question de Palestine, nous pouvons maintenant espérer que le Conseil ne se contentera plus de marquer une timide désapprobation, ni de répercuter - comme il l'a fait en de trop rares occasions - les sentiments d'une communauté internationale indignée par les agissements inhumains des occupants israéliens.

Après avoir inauguré fort heureusement cette nouvelle attitude de fermeté et recouru, pour la première fois, à l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité ne pourra plus désormais faire moins pour la question palestinienne ni satisfaire la communauté internationale, et, singulièrement, l'opinion publique arabe par des subtilités sémantiques et des décisions sans portée réelle.

M. Bendjama (Algérie)

Il est désormais nécessaire, je dirais même exigé du Conseil qu'il agisse avec une fermeté et une détermination non moins égales devant toutes les situations où l'inadmissible est commis, où des droits fondamentaux sont niés, et où le simple droit à l'existence est souvent, trop souvent, bafoué.

A l'évidence, la définition par le Conseil de mesures de protection du peuple palestinien constitue une opération urgente. Face au drame des populations civiles palestiniennes, il est incompréhensible que 2 ans et 10 mois après sa publication, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies présenté en application de la résolution 605 du Conseil (S/19443) soit demeuré sans suite.

C'est notre conviction qu'en s'engageant d'une manière urgente dans la définition de mesures de protection telles que recommandées par le rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité contribuerait à la création des meilleures conditions pour le règlement de la question de Palestine, seule voie pour assurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

Dans cette optique, le Conseil ne peut rester indéfiniment en retrait des efforts visant à la convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participerait sur un pied d'égalité avec les autres parties concernées l'Organisation de libération de la Palestine, représentant unique et légitime du peuple palestinien. Cette conférence est désormais le seul cadre avéré en mesure de répondre aux exigences de la paix fondée sur le respect des aspirations nationales du peuple palestinien et notamment du respect de son droit à la constitution de son Etat souverain.

Un projet de résolution sera présenté sous peu au Conseil. Ce texte projette des actions simples et non sujettes à controverse, pour la protection par notre organisation des Palestiniens sous occupation israélienne. Mais que l'on ne s'y trompe pas, au-delà de l'attitude du Conseil face à ce projet, c'est toute la perception de son action et toute sa crédibilité qui seront également en jeu.

La fermeté et la détermination démontrées par le Conseil de sécurité dans la crise du Golfe, que les Etats de l'Union du Maghreb arabe, je le souligne, veulent voir réglée par une solution politique pacifique, et conformément à la légalité internationale que vous représentez, seront désormais requises, - nous entendons le revendiquer en temps voulu - dans le traitement de tous les aspects de la question palestinienne. En fait, c'est le monde arabe dans son ensemble, pour qui la cause palestinienne est et demeure sacrée, c'est la communauté internationale tout entière qui viendront alors exiger que l'on rende enfin justice à la douloureuse attente du peuple palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, l'éminent Représentant permanent du Royaume-Uni, de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité. Puisque vous venez d'un pays dont la diplomatie a toujours été connue pour son habileté et sa connaissance des affaires mondiales, je suis certain que vous guiderez fort bien les travaux de ce conseil.

Je rends hommage également à M. Edouard Chevardnadze, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et à M. Yuliy Vorontsov, Ambassadeur de l'Union soviétique, pour la manière constructive et la fermeté avec lesquelles ils ont guidé les travaux du Conseil au cours du mois de septembre, qui a été très chargé.

Je voudrais prendre la parole au Conseil en tant que représentant de la Yougoslavie qui est aussi l'actuel Président du Mouvement des non-alignés.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui en un moment caractérisé par la fin de la guerre froide et le début de la création d'un nouveau système de relations internationales. Toutefois, certaines controverses, certains problèmes anciens persistent et il y a également des menaces nouvelles et graves à la paix et à la sécurité dans certaines régions.

L'un des exemples évidents est la situation au Moyen-Orient et surtout le problème de Palestine qui en est le coeur. Dans cette région, déjà affligée par de nombreux problèmes, le déclenchement de la crise dans le golfe Persique a exacerbé les tensions et suscité une instabilité encore plus grande. Malgré les événements dangereux du Golfe, qui ont été à juste titre au centre des préoccupations de la communauté internationale tout entière et du Conseil de sécurité, l'attention internationale ne doit pas être détournée de la crise du Moyen-Orient ni de la question de Palestine.

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunis le 4 octobre dernier, ont adopté une déclaration sur la crise dans le golfe Persique soulignant notamment, que :

M. Silovic (Yougoslavie)

"la prompte solution de la crise du golfe Persique devrait contribuer à ce que la communauté internationale aborde avec une fermeté et une urgence égales le conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve le problème de Palestine, afin d'arriver à une solution juste et durable de cette longue crise au Moyen-Orient."

Les pays non alignés estiment que le moment est venu pour le Conseil d'agir de manière concrète et efficace pour relancer le processus de paix afin de régler le conflit arabo-israélien.

Mûs par cette conviction, nous notons à l'appui les déclarations faites par les nombreux présidents et ministres des affaires étrangères à l'Assemblée générale, dont celles du Président des Etats-Unis d'Amérique et du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, ainsi que la manière constructive dont les membres du Conseil de sécurité agissent de concert pour régler d'autres conflits régionaux. La déclaration commune faite récemment par les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité présente une importance particulière. Ils ont réaffirmé leur ferme intention d'appuyer le processus de négociation actif au Moyen-Orient, auquel participeraient toutes les parties concernées menant vers une paix générale, juste et durable.

Le Mouvement des pays non alignés attache une grande importance à la relance et à l'encouragement du processus de paix au Moyen-Orient. La position de mon pays et d'autres pays non alignés est qu'une solution n'est possible que sur la base de la pleine réalisation des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris à l'établissement de leur propre Etat, au retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, au droit de tous les Etats de la région à vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, et au droit au retour des réfugiés palestiniens.

Tout ceci montre qu'il y a un terrain d'entente assez vaste dans la position de tous les facteurs internationaux dont la seule exception est le Gouvernement d'Israël, et qu'un consensus se dégage peu à peu quant aux principes essentiels de la solution à la question de Palestine. Nous affirmons que le Conseil de sécurité devrait, d'urgence, préparer la convocation de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité de toutes les parties directement concernées, y compris l'OLP, de même que les cinq membres permanents.

M. Silovic (Yougoslavie)

L'expérience récente acquise au Conseil de sécurité montre que, moyennant la volonté politique nécessaire, le Conseil peut aboutir à un consensus sur les questions importantes qui préoccupent la communauté internationale. Voilà pourquoi la Yougoslavie encourage et appuie tous les efforts entrepris par les membres permanents et les autres membres du Conseil de sécurité pour rapprocher les unes des autres les positions des parties au conflit arabo-israélien, pour créer un climat de confiance entre elles et pour faciliter ainsi la convocation et l'aboutissement positif de la Conférence internationale de paix.

M. Silovic (Yougoslavie)

En attendant des progrès en vue d'un règlement politique, il faut prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour protéger le peuple palestinien dans les territoires occupés. La Yougoslavie, de même que les autres pays non alignés, espère à juste titre que le Conseil de sécurité agira résolument pour faire appliquer ses propres résolutions et les dispositions de la quatrième Convention de Genève, au regard desquelles les pratiques d'Israël et sa politique de colonisation des territoires palestiniens occupés contrastent de manière flagrantes.

Les récents actes d'Israël ont accru les souffrances du peuple palestinien et aggravé leurs conditions de vie. A la suite des rapports inquiétants qui nous sont parvenus aujourd'hui de Jérusalem sur la mort tragique de Palestiniens et le recours à des armes à feu contre la population palestinienne, qui a fait de nombreux blessés, le Conseil de sécurité se doit d'agir de toute urgence pour protéger les Palestiniens dans les territoires occupés. Les pays non alignés espèrent que les présentes séances du Conseil de sécurité contribueront sensiblement à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de ses remarques au sujet de la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je m'adresse à vous en votre qualité de Président du Conseil de sécurité depuis que vous assumez les fonctions de représentant du Royaume-Uni auprès des Nations Unies, j'ai le grand plaisir de vous féliciter et de votre nomination au poste de représentant de votre pays et de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Nous vous souhaitons plein succès dans la conduite des délibérations du Conseil, et nous sommes convaincus que vos talents et votre sagesse contribueront sensiblement à la bonne marche des travaux du Conseil.

Je souhaite remercier votre prédécesseur, S. E. M. Yuliy Vorontsov, Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la façon compétente dont il a dirigé le mois dernier les délibérations du Conseil.

Israël a une fois de plus plongé le monde dans la consternation en perpétrant ce matin un autre massacre dans les territoires arabes occupés. C'est une

M. Salah (Jordanie)

coïncidence véritablement tragique qu'Israël commette un crime aussi abominable contre les citoyens palestiniens dans la ville sainte de Jérusalem - Al Qods - le jour même où le Conseil de sécurité devait se réunir pour examiner la situation dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

D'après les premières informations dont nous disposons, les Palestiniens, vivant à Jérusalem, avaient été prévenus qu'un groupe religieux extrémiste israélien, connu sous le nom de Gardiens du temple, avait l'intention de pénétrer dans la mosquée d'Al-Aqsa pour placer la pierre angulaire de ce qu'on appelle le troisième Temple juif. C'est pourquoi un certain nombre d'habitants musulmans de Jérusalem se sont réunis dans la mosquée d'Al-Aqsa ce matin pour protéger ce lieu saint et pour déjouer les intentions criminelles de ce groupe.

Lorsque les membres de ce groupe ont tenté, sous la protection des forces israéliennes, de pénétrer de force dans la mosquée d'Al-Aqsa, ils se sont trouvés devant des musulmans qui les ont empêchés d'entrer. Puis, un nombre important de troupes israéliennes, de forces de la police et de forces frontalières, aidées par des hélicoptères de combat, ont envahi la cour intérieure de la mosquée d'Al-Aqsa. Ils ont tiré des balles offensives et des balles de caoutchouc de façon intensive et au hasard. Un grand nombre de bombes lacrymogènes ont été lancées contre les Palestiniens à l'intérieur de la mosquée, ce qui a causé plus de 20 morts et fait des centaines de blessés.

N'étant pas encore satisfaites, les forces israéliennes ont empêché les Palestiniens de donner du sang aux hôpitaux et ont emprisonné un grand nombre d'entre eux.

L'horreur de cet acte tient non seulement au fait qu'il a été commis sans provocation et sans justification mais aussi au fait que l'endroit où il a été perpétré est la mosquée d'Al-Aqsa, troisième lieu saint de l'islam. Cet acte avait été précédé d'une première agression israélienne menée par un autre groupe religieux extrémiste dans ce même lieu saint. Il y donc eu en fait, deux actes consécutifs d'agression israéliennes ponctués par une tentative pacifique des Palestiniens de protéger un endroit qui est un lieu saint vénéré par plus d'un milliard de musulmans partout dans le monde, ainsi que par les Palestiniens qui vivent à Jérusalem.

M. Salah (Jordanie)

Cet acte criminel raciste est un autre exemple des pratiques de répression et d'agression perpétrées par Israël dans les territoires palestiniens occupés en violation de toutes les normes et pactes internationaux, y compris la quatrième Convention de Genève, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes internationaux. Cela bafoue également les principes les plus fondamentaux du comportement civilisé que l'on attend des Etats.

On peut se demander jusqu'à quand Israël continuera de commettre de tels actes d'agression, et de fouler aux pieds tous les principes humains et les principes du droit international? Pendant combien de temps le monde continuera-t-il de tolérer ces crimes israéliens? Pendant combien de temps ces crimes resteront-ils impunis? Le moment n'est-il pas venu pour le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens palestiniens et pour les protéger contre ces actes répétés d'agression? Le moment est en fait venu.

Depuis les deux derniers mois, le monde entier, y compris mon pays, la Jordanie, a déployé des efforts intensifs pour mettre un terme à la terrible crise dans notre région. En même temps, nous constatons que les politiques israéliennes demeurent fondées sur l'occupation continue, les pratiques inhumaines et l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés qui servent à absorber les nouveaux immigrés, ce qui complique davantage le problème.

Malgré la gravité de la question des pratiques israéliennes dans les territoires occupés, il ne s'agit que d'un aspect du problème fondamental de la Palestine. Le monde entier a enfin pris conscience que la question palestinienne est au coeur du conflit arabo-israélien et qu'elle n'est pas simplement un problème de pratiques inhumaines qui peut être réglé en obligeant Israël à cesser de commettre ces actes. Ce n'est pas simplement un problème de réfugiés qu'il faut réinstaller. Il s'agit du problème de tout un peuple dont le territoire a été usurpé, dont les droits ont été bafoués, dont un tiers vit dans la diaspora et le reste sous l'occupation.

L. Salah (Jordanie)

Tant qu'un règlement juste et durable à cette question, sur la base des résolutions des Nations Unies, ne sera pas atteint, le différend arabo-israélien se poursuivra et continuera de faire peser une menace réelle sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

Plus de quatre décennies se sont écoulées, et le différend arabo-israélien et son point crucial, la question de la Palestine, sont toujours présents. Tout au long de ces quatre décennies, des guerres destructrices ont ravagé la région du Moyen-Orient, en plus d'un état constant de tension, de violence et d'instabilité qui a infligé de grandes souffrances aux peuples de la région, en particulier au peuple palestinien. Le développement et le progrès ont été arrêtés. Les Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité, ont adopté de nombreuses résolutions à propos de ce conflit. Aucune d'entre elles n'a été appliquée, parce qu'Israël refuse de s'y conformer. Pour des raisons bien connues, le Conseil n'a pas été en mesure d'obliger Israël à respecter ses obligations aux termes de la Charte en appliquant ces résolutions.

L'apparition de la détente dans les relations internationales et, tout récemment, la fin de la guerre froide ont éliminé l'une des causes qui avaient empêché le Conseil de remplir ses obligations aux termes de la Charte. Maintenant, le Conseil est en mesure d'accomplir sa tâche avec efficacité et détermination. Nous, en Jordanie, ne pouvons que nous réjouir de cette évolution positive, que nous avons constamment et de tout temps appelée de nos vœux. L'amélioration dans le climat international a débouché sur des changements radicaux en Europe, qui ont étonné le monde. L'événement le plus récent a été la réunification des deux Allemagne il y a quelques jours à peine.

L'amélioration dans les relations internationales a eu des effets positifs sur bon nombre de foyers de conflits dans le monde, tels que la Namibie, le Cambodge et l'Amérique centrale. Beaucoup parlent maintenant d'un nouvel ordre international fondé sur la règle du droit et le respect de la légitimité internationale, tels que consacrés dans les résolutions des Nations Unies.

L'efficacité sans précédent avec laquelle le Conseil de sécurité a répondu à la crise actuelle dans la région du Golfe est une nouvelle preuve évidente du nouveau climat qui règne dans le monde d'aujourd'hui. Le Conseil a en effet réagi rapidement et fermement en adoptant des résolutions et en prenant les mesures nécessaires en vue d'assurer leur application. Nous aimons voir en ceci l'un des

M. Salah (Jordanie)

résultats du climat politique qui s'est maintenant fait jour. Nous croyons que ce climat doit se manifester avec la même force, dans le cas de tous les différends, qu'ils soient anciens ou nouveaux. Ce sera là la norme selon laquelle on jugera de l'efficacité du Conseil lorsqu'il aura à traiter d'autres problèmes.

La crise du Golfe a marqué en fait un tournant dans l'histoire du Conseil de sécurité. Nous espérons - en fait nous nous y attendons - que la façon dont le Conseil traitera du problème actuel sera aussi un point de repère, un indice qu'un nouveau monde a effectivement surgi, dans lequel les mêmes normes et les mêmes principes stables seront appliqués dans toutes les situations similaires et où l'on ne connaîtra plus des réactions par à-coups en réponse à tel ou tel problème particulier.

Nous désirons voir les conséquences positives de la détente internationale actuelle s'étendre à la région du Moyen-Orient. Les préoccupations manifestées par le Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité dans une région du monde doivent s'étendre également à toutes les autres régions du monde. La sécurité internationale est indivisible; la paix du monde doit être générale.

Le moment est maintenant venu pour le Conseil de sécurité de faire comprendre à Israël que le temps de l'entêtement et des tergiversations est passé, qu'il doit écouter la voix de la raison et les appels du monde afin de trouver une solution à ce problème et qu'il doit accepter la légitimité internationale comme base d'une telle solution.

Nous demandons au Conseil de sécurité de condamner le crime perpétré par Israël ce matin. Nous lui demandons de prendre des mesures efficaces afin d'assurer la sécurité des Palestiniens sous occupation israélienne. Mais, en même temps, nous répétons que ce n'est pas la protection internationale qui résoudra le problème. Il ne peut s'agir ici que de mesures temporaires en attendant qu'une solution pacifique, juste, durable et globale soit apportée au conflit arabo-israélien et à la question qui se trouve au coeur de ce conflit, la question palestinienne.

Nous lançons un appel au Conseil de sécurité afin qu'il entreprenne de façon urgente des consultations intensives visant à la convocation d'une conférence de paix internationale sur le Moyen-Orient, en vue d'établir le cadre et le mandat de cette conférence, que nous aimerions voir se réunir aussitôt que possible. Nous croyons que la convocation de cette conférence, sous les auspices des